

FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE EN BUGEY

Règlement 2023

1. OBJECTIF

Le Festival du court métrage en Bugey est une manifestation culturelle estivale qui valorise l'expression cinématographique locale et la fait rayonner ! Les valeurs et les émotions humaines, véhiculées par les créateurs et créatrices de films courts sur le territoire du Lynx, motivent notre action locale. Nous sommes heureux de partager notre intérêt pour cet art, gratuitement, avec les spectateurs et spectatrices de tous âges et de tous horizons.

2. ORGANISATION

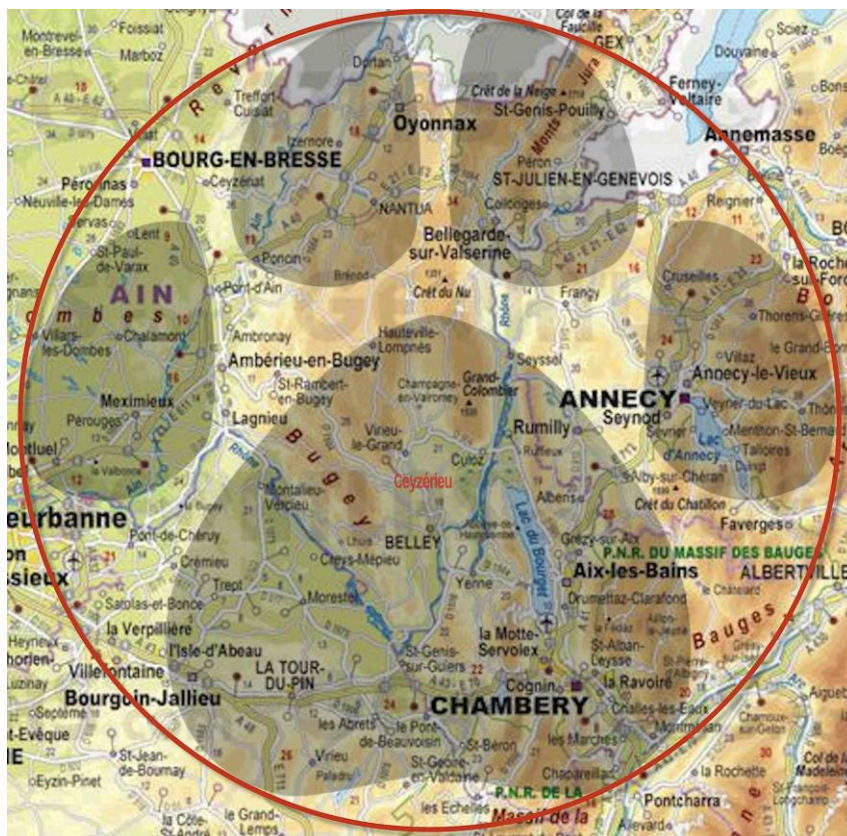
Le Festival du court métrage en Bugey est organisé par un comité de bénévoles, avec le soutien du Foyer Rural de Ceyzérieu. Les projections se font en simultanément dans plusieurs lieux équipés pour l'occasion.

La manifestation a lieu le dernier week-end avant les vacances d'été.

Samedi 1er & dimanche 2 juillet 2023: projections des films, animations et ateliers d'éducation aux images et aux sons, clôture en soirée.

3. RÈGLES D'ADMISSION

- Les films soumis doivent tous avoir été tournés sur les territoires du Lynx, définis par le cercle rouge sur la carte ci-dessous.



- Tous les films sont les bienvenus : **fiction, animation, documentaire, clip musical** – qu'ils soient amateurs ou professionnels, d'une durée maximale de 20 minutes.
- Les films doivent avoir été produits/finalisés après le **1er janvier 2018**.
- Les films doivent être disponibles pour la projection du Festival au format mp4 (codec H264) dans la meilleure résolution possible.
- Les réalisateurs-réalisatrices peuvent soumettre 3 films maximum.
- Les films soumis doivent être en règle du point de vue des droits artistiques, des musiques du film et autres droits à l'image.
- Les films ayant participé aux éditions précédentes ne seront pas acceptés.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription des films est gratuite et se fait via le site internet du Foyer Rural de Ceyzérieu : <https://foyerruralceyzerieu.fr>

Les films doivent être envoyés entre le 1er janvier et le 28 avril 2023

Les participants doivent **obligatoirement** soumettre leur film via un lien de visionnage à télécharger (*Vimeo, Youtube,...*). Les clés USB ne sont pas acceptées ni les envois de fichiers à télécharger (*Wetransfer, Smash,...*)

5. SÉLECTION ET PROGRAMMATION

Les organisateurs visionnent tous les films inscrits et sélectionnent ceux qui seront programmés.

La liste des films sélectionnés sera communiquée à la fin du mois de mai 2023.

En cas de sélection, les équipes des films sélectionnés devront faire parvenir :

- un kit de communication (1 photographie du réalisateur-de la réalisatrice ou du collectif et 1 photo du film).
- une version numérique du film définitif dans sa meilleure résolution, avant le **1er juin 2023**.

Les films sélectionnés font l'objet de multi-projections pendant le festival à Ceyzérieu et simultanément sur les écrans des communes partenaires.

Aucuns frais de location pour les films sélectionnés et programmés ne seront exigés au festival.

Des photographies extraites du film peuvent être utilisées pour promouvoir le festival auprès des médias et/ou pour l'annonce des Coups de cœur du festival.

6. COUPS DE COEUR DU FESTIVAL

Les Coups de coeur sont décernés à l'occasion de la soirée de clôture.

L'attribution d'un Coup de coeur impose aux auteurs-autrices et/ou aux producteurs-productrices récompensé-e-s qu'ils ou elles acceptent que leur film puisse être présenté à l'occasion de projections locales (Fête du court métrage, médiathèques, ciné-clubs, écoles,...).

7. LÉGISLATION

L'inscription d'un film confirme l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.

